



## **SEA SMAGY**

*Syndicat Eau & Assainissement de St Martin d’Abbat & Germigny des prés*

*13 Rue du Clos vert – 45110 St Martin d’Abbat*

*Tel : 02 38 46 17 02 – E mail : [seasmagy@orange.fr](mailto:seasmagy@orange.fr) – Site : [www.seasmagy.fr](http://www.seasmagy.fr)*

### **SERVICE des EAUX** EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT EU

---○---

### **RAPPORT D’ACTIVITES** **EXERCICE 2019**

Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 - Articles L2224-1 et suivant et D2224-1 et suivants du CGCT  
Arrêté du NOR DEVO0751365A du 2 mai 2007

#### SOMMAIRE

#### **1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

- 1.1 Description
- 1.2 Faits marquants de l'exercice
- 1.3 Qualité du service
- 1.4 Orientations

#### **2 INDICATEURS TECHNIQUES**

- 2.1 Origine de l'eau
- 2.2 Récapitulation des chiffres clés
- 2.3 Répartition des consommations
- 2.4 Qualité de l'eau

#### **3 INDICATEURS FINANCIERS**

- 3.1 Tarifs
- 3.2 Facture type

# **1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

## **1.1 DESCRIPTION**

Le service des eaux est géré par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de St Martin d'Abbat et Germigny des Prés qui a pour compétences la production, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau potable. Le SIAEP a été créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 1972.

A noter que, par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2000, le SIAEP SMAGY a été transformé en S.E.A SMAGY (Syndicat Eau et Assainissement ST Martin d'Abbat- Germigny des Prés) pour intégrer la compétence supplémentaire de l'assainissement collectif ou semi collectif.

La compétence assainissement collectif (eaux usées) est assumée par la SEA SMAGY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (après mise en conformité du réseau existant à St Martin d'Abbat et transfert du Budget communal correspondant)

### **CONSEIL SYNDICAL**

Le conseil syndical est constitué de six (6) délégués par commune, à raison de trois (3) membres titulaires, et trois (3) suppléants, désignés dans les mêmes conditions (bureau issu des élections de mars 2014)

Président :	Denis Thion
Vice présidente :	Lucette Pelletier
Membres titulaires :	Fabrice Chavaneau, Gilbert Gessat, Joël Turpin, Philippe Thuillier
Membres suppléants	Patrick Berthon, Thierry Delas, Marie- Françoise Gourmand, Philippe Haemalsdael, Laurent Peloille, Yannick Voise.

### **PERSONNEL D'EXPLOITATION**

Jérôme Loiseau :	Agent de Maitrise TC (35h)
Damien Pinault :	Adjoint technique TC (35h)

### **SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE COMPETENCE DU SYNDICAT**

#### **EAU POTABLE**

Le SEA SMAGY gère le service de l'eau potable sur l'ensemble des territoires des communes de St Martin d'Abbat et de Germigny des Prés et sur la partie de la commune de Bouzy la Forêt située à l'est de la vallée des « étangs » et dessert donc une population globale d'environ 2600 habitants

#### **ASSAINISSEMENT EU**

Le SEA SMAGY gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le service de l'assainissement EU sur l'ensemble des territoires des communes de St Martin d'Abbat et de Germigny des Prés. Création du réseau à Germigny des Prés en Avril 2013.

### **CARACTERISTIQUES**

#### **EAU POTABLE**

##### **Production**

Nappe sollicitée : nappe des calcaires d'Etampes

Forage du Clos vert : Autorisation de mise en service : arrêté préfectoral du 10/02/2004

- Diamètre 55cm
- Profondeur 103 m
- 2 pompes de 130 m<sup>3</sup>/h KSB installées en novembre 1997, (Remplacement 1 pompe 130m<sup>3</sup>/h le 06/07/04) - (fonctionnement alternatif à 110m<sup>3</sup>/h)

##### **Traitement déférisation et démanganisation**

- L'unité de déférisation de 70m<sup>3</sup>/H assure le traitement de la production totale (107 m<sup>3</sup>/H) avec des résultats conformes.
- Unité de démanganisation installée en 1998 (sur prescription de la DDASS)
- Automatisation des lavages des filtres de traitement (réception le 16/04/07)

##### **Chloration**

- Chloration par injection de chlore gazeux dans le refoulement vers la cuve installé en 1998 sur prescription de la DDASS

##### **Stockage**

- Château d'eau sur tour de 35 m au « Clos vert »
- Capacité : 400 m<sup>3</sup> dont réserve incendie de 120m<sup>3</sup>
- Réserve 800 m<sup>3</sup> mise en fonction le 10/07/2003 (sur ancien forage) puis le 10/02/04 sur nouveau forage

##### **Distribution**

- Réseaux principaux créés en à partir de 1970 à St Martin d'Abbat, puis à partir de 1974 à Germigny des Prés
- Renforcements et extensions des réseaux en 2011 (pour mémoire)
- Remplacement canalisations : interconnexion réseau Bray/Bouzy/St Agnan (170 m / D110) et rue des manteaux à Germigny (35 m / D 63)
- Création réseaux rue des Lilas (310 m Ø110) et rue des Chênes (160 m Ø110)

- Pose d'un débitmètre de sortie du château d'eau (06/11/07) – remplacement en octobre et novembre 2007, des canalisations défectueuses : partie refoulement (de l'ancien forage au traitement) et partie distribution en caniveau (de la vanne sur colonne jusqu'au débitmètre).

#### Connaissance et gestion patrimoniale

- Numérisation des plans des réseaux AEP et EU réalisée en 2014 (SIG)
- Mise à jour de la modélisation du réseau AEP en 2016, suite aux bouclage et renforcements réalisés en 2011.
- 1<sup>er</sup> trimestre 2019, début de l'Étude Patrimoniale AEP par le bureau d'étude Altéréo.

#### LONGUEUR DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (m)

COMMUNES	2 013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 *
ST MARTIN D'ABBAT	55 705	55 705	55 705	55 705	56 175	56175	56896
GERMIGNY DES PRES	18 720	18 720	18 720	18 720	18 720	18720	18912
BOUZY LA FORET	10 450	10 450	10 450	10 450	10 450	10450	13086
<b>TOTAUX</b>	84 875	84 875	84 875	84 875	85 345	85345	88894

\* : mise à jour suite aux relevés GPS réalisés dans le cadre de l'étude patrimoniale.

#### ASSAINISSEMENT EU

La commune de St martin d'Abbat est desservie par un réseau d'assainissement mixte comportant une partie unitaire pour le centre bourg et une partie en séparatif pour les nouveaux réseaux desservant les écarts et les lotissements

##### Station et traitement EU

02/07/2012 : Réception du réseau séparatif de Germigny des prés (1350m D 200 PVC – 2 postes de refoulement)

Juin 2012 : Début des travaux de la nouvelle STEU route de Germigny à St Martin d'Abbat

Juillet 2013 : Réception de la STEU

Le traitement est effectué par une STEU de 2450 EH mise en service en juin 2013.

Un déversoir d'orage est aménagé en amont de la station

Un agent du SEA SMAGY, intervient tous les jours ouvrés à la STEU pour nettoyage, relevé des compteurs et vérifications usuelles.

##### Réseau EU gravitaire (Réseaux principaux créés à partir de 1970)

- Test à la fumée et contrôle vidéo du réseau nord des Brosses en 2017.
- Test à la fumée et contrôle vidéo du réseau sud des Brosses fin 2018.

#### St Martin d'Abbat

Voies	RV origine	RV fin	Collecteurs					Nombre RV
			Ø150	Ø200	Ø300	Ø400	Ø500	
Route de Germigny	160	156					120	5
	116	110		325				7
Grande rue (vers Chf)	156	131				130		7
	131	146			365			12
	133	174	12					1
	44	45		45				2
	44	51		150				5
Rue de Barbinerie	131	147			53			3
Rue de l'Eglise	134	173			110			6
Grande Rue (vers Gien)	156	126			70			2
	126	124					315	7
	124	164			100			3
	135	165		105				4
	104	82			190			5
Rue de la Halte	161	89				130		5

Voies	RV origine	RV fin	Collecteurs					Nombre RV
			Ø150	Ø200	Ø300	Ø400	Ø500	
				60				1
Rue du Clos vert	119	75			270			7
	121	83			138			3
Rue des Mauxpetits								
sud	69			125				5
nord								
ouest				165				5
Lotissement du stade				480				17
Rue Creuse	110	105		160				4
Rue des Genêts	105	99		93				6
	99	198		378				17
Rue des Peupliers	99	94		90				5
Rue des Lilas				170				6
Rue des Maronniers	202	175		102				4
Rue des Acacias	198	179		377				12
Rue des Tilleuls (ouest)	183	185		67				2
Rue des Tilleuls (est)	19	186		183				7
Rue des Chênes				150				6
Rue des Cèdres	115	216		85				4
Rue des Brosses (nord)	1	9		250				9
Route de Mellerette	9	14		180				5
Rue d'Avezard	9	18		115				4
Rue des Brosses (sud)	1	44		600				16
Chemin des Erables	31	60		123				4
Rue du Clos des Brosses	31	56		207				5
Rue de Bel air	2	26		375				10
	24	344		165				4
				87				2
	Totaux		12	5412	1296	260	435	244

Longueur totale gravitaire (m)..... **7661**

Nombre de RV (u)..... **244**

## Germigny des Prés

Voies	RV origine	RV fin	Collecteurs					Nombre RV
			Ø150	Ø200	Ø300	Ø400	Ø500	
Route de la Prieurée	1	6		191,3				5
Route de Châteauneuf	7	6		283,6				7
Rue du Moulin	9	14		69,2				1
Route de St Benoît	6	22		226,3				8
Chemin des Manteaux	22	26 bis		124,1				4
Chemin du Grand Clair	22	24		64,9				2
Parking PL (Route de St Benoît)	17	23		56,6				1
Route de St Martin	30	36		265,7				8
Chemin des Coutures	32	40		137,7				3
Rue du Cimetière	33	37		59,9				1
	Totaux			1479,3				40

Longueur totale gravitaire (m).....

**1479,3**

Nombre de RV (u).....

**40**

### **Réseau EU sous pression**

- Canalisations de refoulement : PVC Ø 100 : 1080 + 330 + 300 = **1710 m St Martin d'Abbat**  
PE Ø 63 : 307+548 = **855 m Germigny des Prés**

### **Postes de relèvement EU**

- 6 u (« les Brosses », « Aigrefin », « Le Stade », « Mésanges », « Germigny Nord », « Germigny Sud »).
- Mise en place de grilles antichute pour les postes des Brosses et du Stade en 2018.
- Remplacement des armoires de commande des postes des Brosses et du Stade.

## **1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019**

### **EAU POTABLE**

**Forage** : néant

**Stockage** : néant

**Traitement** : néant

**Distribution** :

Création d'une antenne Ø110 PVC Ig 100m pour le Clos des Abeilles

Remplacement en août 2019 de la conduite principale Ø160 et longueur 682m, pour l'alimentation en eau potable de la commune de Germigny des Prés.

**Protection – Sécurité** :

Conformément à la réglementation le SEA SMAGY continue à mettre en œuvre une démarche progressive et systématique de sensibilisation pour la mise en place des dispositifs anti-retour sur les branchements particuliers. Un dispositif anti-pollution est installé systématiquement à l'occasion de chaque branchement nouveau ou remplacement de compteur (sauf impossibilité technique)

**Connaissance et gestion patrimoniale**

- Mise à jour du **SIG**
- Démarrage en février 2019 d'une **Étude Patrimoniale AEP** réalisée par la société Altéréo. Cette étude réalisée dans le cadre d'un groupement de 5 communes et syndicats : Communes de Sandillon, Vienne en Val, Donnery, et SIAEP de Sigloy-Ouvrouer les Champs et SEA SMAGY. L'AMO est assurée par l'entreprise SARL DUPUET Frank.
- Relevé GPS de tous les organes du réseau de distribution (vannes, purges, vidanges) dans le cadre de l'étude patrimoniale AEP.

### Volumes – ratios

Volume produit (pompage) :	<b>191730 m3</b>
Volume consommé comptabilisé :	<b>194581 m3</b>
Volumes de service et non comptabilisé :	<b>6080 m3</b>

Rendement du réseau : **NOTA** : le calcul du rendement est faussé par le décalage des relevés

### Entretien – renouvellement

Nettoyage dans les règles de l'art, par la S.L.E.E (avant la période hivernale pendant laquelle les temps de séjour sont les plus longs)

- La réserve de 800 m3 le **17/09/2019**
- Le réservoir de 400 m3 le **19/11/2019**

Pendant l'année les travaux suivants ont été effectués :

- Fuites sur branchements et canalisations : **7**
- Remplacement de compteurs : **140** radio HS
- Déplacement compteur : **3**
- Remplacement collier : **3**
- Création de branchements : **16** se répartissant comme suit :
  - o **13** sur ST Martin
  - o **3** sur Germigny
- Suppression branchement : **2** GY, **2** SMA, **1** BY
- Réouverture branchement : **4**

A signaler les prestations de repérage, de surveillance et de suivi des travaux sur le réseau d'eau lui même ou sur d'autres réseaux voisins des canalisations d'eau, travaux exécutés par des entreprises intervenant pour les communes ou les particuliers.

Cette tâche, difficile à évaluer et consommatrice de beaucoup de temps, est essentielle pour une bonne conservation des ouvrages du syndicat.

### Exploitation :

Les volumes mis en distribution en 2019 sont caractérisés par :

- jour moyen : **540 m3**
- jour maxi : **1008 m3 (le 07/08)**
- jour mini : **346 m3 (le 16/10)**

Purges

- poteaux d'incendie : **mars**
- sur canalisations : **avril**

A signaler que les opérations de purges de réseau peuvent entraîner ponctuellement quelques désagréments aux usagers des secteurs concernés, mais ces opérations sont nécessaires pour éviter un engorgement du réseau et maintenir une bonne qualité de l'eau.

Création de branchements particuliers en 2019: **16**

## ASSAINISSEMENT EU

### Postes de relèvement EU

- Remplacement pompe de relevage

### Télégestion postes de relèvement

- Mise en service de la télégestion des 6 postes de relèvement, après la rénovation des postes des Brosses et du Stade engagée fin 2018.  
Les 4 postes de Saint Martin ont été équipés d'automates S510 de chez Sofrel (Ceux de Germigny ayant été équipés de S510, lors de leur création en 2012).

Création de branchements particuliers en 2019: **16**

Total branchements EU et AEP au 31/12/2019 : **17**

## 1.3 QUALITE DU SERVICE

### Accueil de la clientèle :

**Téléphone au siège du SEA SMAGY (13 rue du Clos Vert) : 02 38 46 17 02 – email : [seasmagy@orange.fr](mailto:seasmagy@orange.fr)**

Création d'un site internet, mis en service en fin d'année 2014 : [www.seasmagy.fr](http://www.seasmagy.fr)

Le secrétariat est ouvert, d'une manière générale, les vendredis de 09 à 12 heures au siège du SEA SMAGY.

### Cas d'urgences :

En cas d'urgence contacter le fontainier (M. Jérôme LOISEAU), le Président, la vice-présidente, ou un membre du bureau.

### Information des usagers :

Une nouvelle disposition réglementaire :

L'arrêté du 10/07/1996 institue un cadre de présentation des factures d'eau adapté à la demande des consommateurs. Le SIAEP applique depuis 1995 ces dispositions prescrites par cet arrêté.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 le SEA SMAGY traite de manière complètement autonome la facturation.

L'information des usagers, qui se fait à ce jour par affichage, a évolué en 2015 vers la création d'un site Internet ouvert en mars 2015.

Au cours du deuxième semestre de 2018, mise en place du Prélèvement Mensuel pour le règlement des factures d'eau et assainissement. Un courrier d'information a été envoyé aux usagers pour recenser les abonnés intéressés par le prélèvement. Le Prélèvement Mensuel est applicable depuis janvier 2019.

## 1.4 ORIENTATIONS

### Réglementation

Conformément à la réglementation en vigueur le SIAEP poursuit la démarche visant la protection du réseau contre les retours d'eau. Un dispositif antipollution est installé systématiquement à l'occasion de chaque remplacement de compteur, (sauf impossibilité technique ou sur les points d'arrosage des espaces verts communaux, pour éviter de limiter le débit).

Conformément à la loi, le SEA SMAGY a réalisé les périmètres de protection des captages.

### Exploitation :

En 1998, conformément aux recommandations de la DDASS, une unité de démanganisation a été installée et le poste de chloration a été modifié pour injection du chlore gazeux dans la colonne de refoulement de la cuve (au lieu du forage).

A cette occasion cinq robinets vannes usagés ont été remplacés ainsi que tous les équipements électromécaniques qui ont été regroupés dans une armoire de commande unique.

Ces travaux ont été effectués par la SAUR sous maîtrise d'œuvre de la DDAF.

Les résultats des analyses, depuis 2009, montrent que les teneurs en fer et manganèse sont plutôt en augmentation, ce qui peut être le signe d'un dysfonctionnement des installations de traitement. La réfection des filtres a permis d'apporter une solution. Depuis les analyses sont normales.

### Orientations en faveur de la sécurité d'alimentation « de l'eau du robinet » :

La bache de 800 m<sup>3</sup>, terminée en 2003 ; va dans le sens d'un renforcement de la sécurité d'alimentation en eau potable.

Par ailleurs le SEA SMAGY a mis en place, en 2006, un dispositif anti-intrusion et a vérifié à plusieurs reprises que l'interconnexion existante avec le syndicat de St Aignan/Bray/Bouzy offrait des conditions de desserte des usagers normales. En conséquence, le projet d'interconnexion avec Antartic a été suspendu.

Cette interconnexion devrait être pérennisée en 2011 par la reconstruction, sous accotement, de ces réseaux qui actuellement se trouvent sous les chaussées des routes départementales.

## 2 – INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 Origine de l'eau

Les volumes produits représentent les volumes prélevés par la collectivité dans le milieu naturel pour l'alimentation du service, déduction faite des besoins des usines de traitement et des pertes en adduction.

Les volumes distribués représentent les volumes introduits dans le réseau de distribution, soit pour les propres besoins de la collectivité, soit par importation de services voisins, déduction faite des volumes exportés vers d'autres services.

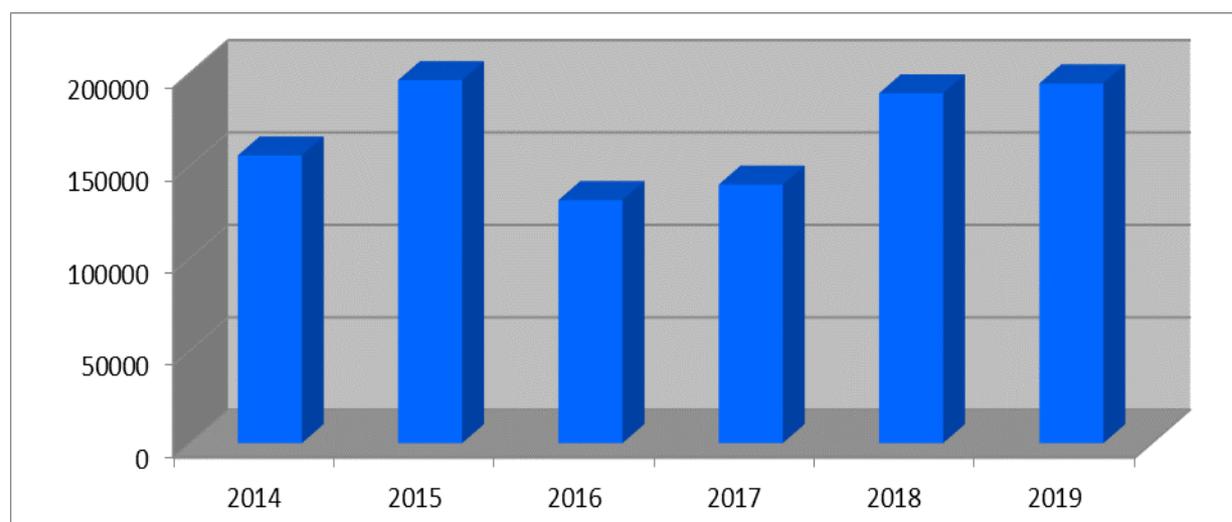
### 2.2 Récapitulatif des chiffres clés

Libellés / Exercices	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Abonnés SMA	804	807	802	805	824	832
Abonnés GY	350	355	355	355	352	354
Abonnés BY	48	49	48	49	47	49
Nbre abonnés total	1202	1211	1205	1209	1223	1235
Nbre habitants (ratio 2,15)	2579	2597	2594	2594	2621	2673
Volumes produits m3	143090	183460	176841	197535	219395	197137
Volumes facturés m3	155599	196306	131446	139861	189245	194581
Rendement réseau	obs	obs	76.9%(*)	73.5%(*)	89.1%(*)	obs
Indice perte m3/j/km	obs	obs	1.29(*)	1.68(*)	0.77(*)	obs
<i>Obs : le rendement et l'indice de perte ne peut être renseigné du fait d'un décalage des relevés ou d'un disfonctionnement du comptage production.</i>						
<i>(*) : Tient compte des volumes utilisés pour le nettoyage des baches, purges sur réseau et prises sur poteau incendie.</i>						
<b>SERVICE INCENDIE</b>						
Nombre de poteaux d'incendie	64	64	65	68	75	75
Puisards aspiration	13	13	13	13	16	16
Réserves 120m3 (Germigny)	3	3	3	3	3	3
Réserves 30m3 (Germigny)	2	2	4	4	4	4

### 2.3 Répartition des consommations

Libellés / Exercices	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Consommation totale	155599	196306	131446	139861	189245	194581
Consommation moyenne m3 / jour	426	503	483	541	601	540
Nombre de semaines de l'exercice	52	52	52	52	52	52

#### Consommation Totale



## **2.4 Qualité de l'eau**

L'eau consommée doit être propre à la consommation (code de la santé publique- article L 19)  
Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée en général, par le suivi de plusieurs paramètres portant sur la qualité bactériologique, la qualité organoleptique, la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux, la recherche des substances indésirables et des substances toxiques, des pesticides et produits apparentés.

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 3/01/1989. Les prélèvements sont faits par la DDASS.

La DDASS, en 2019 a opéré **12 analyses**, et les résultats sont conformes aux normes en vigueur.

Le détail des résultats des analyses est accessible au public, au bureau du SEA SMAGY et sur son site internet. Les teneurs en fer, manganèse sont en dessous de la norme.

### 3 – INDICATEURS FINANCIERS

#### 3.1 TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur le SEA SMAGY sont conformes à la loi sur l'eau parue au JO du 04/01/1992. Elle comporte un terme fixe (ou abonnement) représentant l'amortissement du compteur et l'entretien du branchement, et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

**TABLEAU 1 : PRIX DE L'EAU** (Eléments du tarif H.T ; le SEA SMAGY n'est pas soumis à la TVA...)

Libellés / Exercices	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Barème de vente de l'eau potable</b>						
<b>Terme fixe</b>						
Location compteur et entretien branchement						
Sté Antartic	700	700	714	725	725	740
Autres usagers	42	42.80	44	50	50	52
<b>Prix du m3 d'eau potable consommé</b>						
Tous abonnés	0.53	0.54	0.58	0.62	0.64	0.68
<b>Travaux et prestations du SEA SMAGY</b>						
Fontainier: prix horaire en semaine compris véhicule atelier	37	38	50	51	52	53
Fontainier: prix horaire le WE compris véhicule atelier	48	50	70	72	73	75
<b>Branchements (compris raccord/réseau)</b>						
Robinet, bouche clé, tuyau poly. robinet, compteur						
<u>hors tranchées et citerneau</u>						
pour branchements ø 15	346	353	360	365	370	378
pour branchements ø 20	365	372	380	385	390	398
pour branchements ø 30	546	557	656	665	675	688
pour branchements ø 40 et plus	816	832	845	860	870	888
raccordement par té (plus value)	238	243	248	252	255	260
<b>Fourniture et pose compteur (branch existant)</b>						
compteur ø 15	138	141	142	144	145	145
compteur ø 20	145	148	150	152	154	154
compteur ø 30	169	172	175	178	180	180
compteur ø 40	367	374	380	385	390	390
<b>Citerneaux</b>						
Fourniture & pose d'un citerneau béton 80/80/80	132	135	140	142	144	147
Fourniture & pose borne de comptage monobloc	390	398	405	410	415	423
Fourniture citerneau complet	100	102	105	106	108	108
Fourniture couvercle citerneau	34	35	36	37	38	38
<b>Pose du compteur ( ø 15 à 40)</b>						
<b>Pose col de cygne - fourniture et pose</b>	56	57	58	59	60	61
<b>Fermeture / réouverture compteur</b>	19	19	30	31	32	33
Déplacement spécifique pour relevé compteur	39	40	40	41	42	43
Replombage compteur (après déplombage illicite)	34	35	36	37	38	39
Suppression branchement (dépose compteur, mise en sécurité)	53	54	55	56	57	58

<b>Tarifs de l'assainissement eaux usées</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Terme fixe (branchement)	88	90	80	70	70	70
<b>Prix de l'eau (le m3 - jusqu'à 400 m3)</b>	<b>1.10</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.14</b>	<b>1.14</b>	<b>1.16</b>
Participation assainissement collectif (PAC)						
1- Habitation neuve	618	630	642	650	656	670
2- Habitation existante	309	315	320	325	328	335
Prix horaire égoutier en semaine compris véhicule atelier	37	38	50	51	52	53
Prix horaire égoutier le WE compris véhicule atelier	48	50	70	72	73	75
Branchement particulier EU	(devis)	(devis)	(devis)	(devis)	(devis)	(devis)

### **3.2 FACTURE TYPE**

#### **(Consommation 2019)**

<b>Part eau potable pour 120 m3</b>	PU	Prix
Terme fixe (branchement, compteur)	52	52
Prix de l'eau consommée	0.66	79.20
AELB Taxe prélèvement	0.05	6.00
AELB Taxe pollution	0.23	27.60
Montant part eau potable TTC		164.80
<b>Prix eau potable (€/m3 TTC)</b>		<b>1.37</b>

<b>Part assainissement EU pour 120 m3</b>	PU	Prix
Terme fixe (branchement, compteur)	70	70
Prix de l'eau consommée	1.16	139.20
Taxe AELB modernisation réseaux	0.18	21.60
Montant part assainissement TTC		230.80
<b>Prix assainissement (€/m3 HT)</b>		<b>1.92</b>

<b>PRIX TOTAL DE L'EAU (€/m3 TTC)</b>		<b>3.30</b>
---------------------------------------	--	-------------

Saint Martin d'Abbat  
Le Président du SEA SMAGY

Denis THION

